

Catéchèse de l'initiation chrétienne : argumentaire croisé

En caractères italiques : propos du vicariat de Bruxelles¹.

En caractères droit : propos d'Eglise et de paroissiens

1. *Projet pastoral : L'option pastorale à Bruxelles est de promouvoir l'unité des 3 sacrements de l'initiation chrétienne, dont le terme est l'eucharistie² et donc, de donner les 3 sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie) au cours d'une seule célébration vers 11 ans, au terme d'une catéchèse étalée sur 2 ou 3 ans à partir au min 8 ans ou (de préférence) 9 ans, (tout en répondant aussi aux demandes de sacrements anticipés, au cas par cas, « après mure réflexion »).*

→Catéchisme de l'Eglise Catholique

« L'Eglise et les parents priveraient l'enfant de la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu, s'ils ne lui conféraient le baptême peu après la naissance »
CEC 1250

2. « Longtemps, dans un environnement très chrétien on a pu croire qu'on était automatiquement disciple de Jésus (...) dans une société qui a bien changé qui n'est plus uniforme, tout cela est devenu très fragile (...) ».

→Instruction *Pastoralis Actio* (P.A.) pour le baptême des petits enfants – Congrégation pour la doctrine de la Foi³

24. « Sans doute, l'Église n'ignore pas qu'elle doit tenir compte du donné social. Mais les critères de l'homogénéité et du pluralisme ne sont qu'indicatifs, et ne peuvent être érigés en principes normatifs ; car ils sont inadéquats pour résoudre une question proprement religieuse qui, de par sa nature, concerne l'Église et la famille chrétienne.

(...) Au reste, une réflexion sur l'histoire montre clairement que l'application de ces critères " sociologiques " aux premiers siècles de l'Église aurait paralysé toute son expansion missionnaire. Il convient d'ajouter que, de nos jours, le pluralisme est trop souvent invoqué paradoxalement pour imposer aux fidèles des comportements qui, en réalité, entravent l'usage de leur liberté chrétienne (...) ». P.A. 24

1 Tels que nous les comprenons à la lecture de https://www.catho-bruxelles.be/wp-content/uploads/201a5/12/lettre_pastorale_nouvelle_kt_a4.final2_.pdf et <http://www.grandirdanslafoi.be/>

2 <http://www.grandirdanslafoi.be/>

3 http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19801020_pastoralis_actio_fr.html

3. « *La catéchèse doit être en partie repensée, aussi pour mieux retrouver ce qu'elle a été aux origines de l'Église* »

→ **Catéchisme de l'Église Catholique**

« En Orient comme en Occident, la pratique de baptiser les petits enfants est considérée comme une norme immémoriale. Cfr Pères de l'Église (P.A. 4-5). Elle est attestée explicitement depuis le II^{ème} siècle. Il est cependant possible que, dès le début de la prédication apostolique, lorsque des « maisons » entières ont reçu le baptême, on ait aussi baptisé des enfants ». CEC 1252

→ **Instruction *Pastoralis Actio* (P.A.) pour le baptême des petits enfants –
Congrégation pour la doctrine de la Foi**

- Le Concile de Carthage de 418 condamne « ceux qui nient qu'on doive baptiser les petits enfants récemment sortis du sein maternel » (P.A.6)

- Le Concile de Florence en 1442 blâme ceux qui prétendent différer ce sacrement et demande que soit conféré aux nouveau-nés, « le plus tôt qu'on peut le faire commodément » le sacrement par lequel ils sont soustraits au pouvoir du démon et reçoivent l'adoption des fils de Dieu ». P.A.7

- Le Concile de Trente répète la condamnation du Concile de Carthage : « parmi les erreurs frappées d'anathème, on remarquera celle des anabaptistes selon lesquels il valait mieux « omettre le baptême (des enfants) plutôt que de les baptiser sans un acte personnel de foi et dans la seule foi de l'Église » P.A.7

- Les Conciles postérieurs « enseignèrent avec la même fermeté la nécessité de baptiser les enfants ». P.A.8

- Paul VI : « le baptême doit être administré même aux petits enfants qui n'ont pu se rendre coupables d'aucun péché personnel, afin que, nés privés de la grâce surnaturelle, ils renaissent de l'eau et de l'Esprit-Saint à la vie divine dans le Christ Jésus » P.A.8

4. « *Pour 'naître à la foi', celle-ci propose d'abord une « catéchèse d'initiation » menant à la réception de trois sacrements* »

→ **Instruction *Pastoralis Actio* (P.A.) pour le baptême des petits enfants –
Congrégation pour la doctrine de la Foi**

-Concile de Trente : le baptême n'est pas un pur signe de la foi, il en est aussi la cause. P.A.18

→ **Catéchisme de l'Église Catholique**

Chez tous les baptisés, enfants ou adultes, **la foi doit croître après le baptême. Le baptême est la source de la vie nouvelle dans le Christ de laquelle jaillit toute la vie chrétienne** » CEC 1254 ; Le baptême des enfants exige un catéchuménat post-baptismal (le catéchisme), et non pré-baptismal comme pour les catéchumènes adultes cf. CEC 1230- 1231

Comment la foi peut-elle grandir sans le don de l'Esprit-Saint qui en est la source ?

→**Catéchisme de l'Eglise Catholique :**

La Très sainte Trinité donne au baptisé la grâce sanctifiante, la grâce de la justification qui :

- le rend capable de croire en Dieu, d'espérer en Lui, et de L'aimer par les vertus théologiques ;
- lui donne de pouvoir vivre et agir sous la motion de l'Esprit-Saint par les dons du Saint-Esprit
- lui permet de croître dans le bien par les vertus morales. Ainsi, tout l'organisme de la vie surnaturelle du chrétien a sa racine dans le Saint Baptême » CEC 1266

5. « *On ne naît pas chrétien, on le devient tout au long de sa vie* »

→**Catéchisme de l'Eglise Catholique :**

C'est par le baptême que nous 'naïssons chrétiens' : « l'onction du saint chrême, huile parfumée consacrée par l'évêque, signifie le don de l'Esprit Saint au nouveau baptisé. Il est devenu chrétien c'est-à-dire « oint » de l'Esprit-Saint, incorporé au Christ, qui est oint prêtre, prophète et roi. CEC 1241

6. « *La catéchèse d'initiation vise à bien comprendre dans quoi on s'engage en acceptant de devenir chrétien* ».

Pour recevoir le baptême, et donc, de devenir chrétien, s'agit-il de « comprendre » ou de se laisser « prendre » par la grâce de Dieu ?

→ **Instruction *Pastoralis Actio* (P.A.) pour le baptême des petits enfants –
Congrégation pour la doctrine de la foi**

-La pratique du baptême des enfants est authentiquement évangélique, car elle a une valeur de témoignage ; elle manifeste en effet la prévenance de Dieu et la gratuité de l'amour qui enveloppe notre vie : " Ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais lui qui nous a aimés... Nous aimons parce que Dieu lui-même nous a aimés le premier (34).

- « Ce n'est pas à cause d'actes méritoires que nous aurions accomplis, mais dans sa miséricorde, que Dieu nous a sauvés par le bain de la nouvelle naissance et le renouveau de l'Esprit-Saint ». P.A. 26

-Le fait que les petits enfants ne puissent pas encore professer personnellement leur foi n'empêche pas l'Eglise de leur conférer ce sacrement car, en réalité, c'est dans sa foi qu'ils sont baptisés ». P.A.14

7. « *La communion eucharistique est donnée à l'enfant quand il aura environ 11 ans* »

→**Droit canon**

Can. 914 - Les parents en premier, et ceux qui tiennent leur place, de même que le curé, ont le devoir de veiller à ce que les enfants qui sont parvenus à l'âge de raison soient préparés comme il faut et soient nourris le plus tôt possible de cet aliment divin, après avoir fait une confession sacramentelle ; il revient aussi au curé de veiller à ce que les enfants n'ayant pas encore atteint

l'âge de raison, ou ceux qu'il juge insuffisamment disposés, ne soient pas admis à la sainte Synaxe.

→ **Saint Pape Pie X**

« Non, non, aucun fidèle ne doit être exclu de la communion pourvu que ces deux conditions seulement soient gardées : être en état de grâce et s'approcher de la Sainte Table avec une intention pieuse et droite. Dès qu'un petit enfant sait discerner le Pain Eucharistique du pain ordinaire, il a ce qu'on appelle l'âge de raison. Or, à l'âge de raison, l'enfant est obligé, comme tous les fidèles, de se confesser et de communier une fois par an. Les petits enfants peuvent communier, les petits enfants doivent communier. Jésus les aime d'un amour de prédilection ».

8. *Les parents qui demandent le baptême de leurs enfants avant et les enfants qui ont été préparés par leurs parents et demandent à communier individuellement avant, le peuvent, sous la responsabilité de leurs parents⁴,*

Mais, cette « anticipation » et réception des sacrements pendant l'enfance est-elle encouragée par le vicariat de Bxl ?

9. *« Chaque année, il y a un démarrage solennel du parcours. Différentes étapes liturgiques, en lien avec les sacrements de l'initiation chrétienne, le jalonnent (...). Chaque célébration liturgique prévoit des rites⁵ spécifiques tenant compte des sacrements reçus »*

→ **Instruction *Pastoralis Actio* (P.A.) pour le baptême des petits enfants –
Congrégation pour la doctrine de la foi**

« Une éventuelle inscription en vue d'un futur catéchuménat **ne doit pas s'accompagner d'un rite créé à cet effet**, qui serait finalement pris pour l'équivalent du sacrement lui-même ». P.A.31

NB : Les étapes, célébrations et « rites » conçus par le vicariat dans le cadre de cette pastorale ne peuvent pas être assimilées à des « rites liturgiques ».

10. *« ... Se découvrir enfants du Père...membres d'une même famille... » ; « ...Célébration du signe de la croix, remise du Notre Père et entrée en catéchuménat... »*

→ **Catéchisme de l'Eglise Catholique :**

- « Le nouveau baptisé est maintenant enfant de Dieu dans le Fils unique. Il peut dire la prière des enfants de Dieu : le Notre Père » CEC 1243

→ **Instruction *Pastoralis Actio* (P.A.) pour le baptême des petits enfants –
Congrégation pour la doctrine de la foi**

- « Il doit être clair aussi que cette inscription (au baptême des enfants) n'est pas une entrée en catéchuménat, et que les petits enfants ainsi inscrits ne peuvent être considérés comme des catéchumènes avec toutes les prérogatives attachées à cette condition. » P.A.31

4 https://www.catho-bruxelles.be/wp-content/uploads/2015/12/lettre_pastorale_nouvelle_kt_a4.final2_.pdf

Dans l'Eglise catholiques, le terme catéchumène est réservé aux adultes qui demandent les sacrements de l'initiation chrétienne.

→ Découper et étaler dans le temps les différents rites du baptême, comme conçu dans la nouvelle catéchèse de l'initiation du vicariat de Bxl, (le rite du signe de la croix est donné 2 ans voire 3 avant la célébration du baptême lui-même !), brise l'unité liturgique (et donc la validité ?) du sacrement lui-même.

11. ... « *Découvrir les sacrements comme moyens pour vivre l'alliance avec Dieu, le rôle de l'Esprit Saint et l'importance de l'Eucharistie pour notre vie chrétienne* » (GP p 10)

Mais comment vivre une alliance avec Dieu, sans les sacrements de l'alliance (baptême, eucharistie et réconciliation) ?

12. (...) « *Voulez-vous apprendre avec l'aide de l'Esprit-Saint à mieux connaître Jésus et l'aimer en aimant les autres ?...* »

Comment l'enfant le peut-il puisqu'il n'a pas reçu l'Esprit-Saint par le baptême ?

13. « *Prendre le temps d'accompagner l'enfant pour qu'il entre en relation avec le Christ et apprenne à vivre en chrétien grâce au soutien de la communauté* »

Comment entrer en relation avec le Christ et vivre en chrétien sans le baptême qui établit cette relation intime avec le Christ et nous fait « chrétiens » ?

→ **Catéchisme de l'Eglise Catholique :**

-« Le baptême est le fondement de toute la vie chrétienne, le porche de la vie dans l'Esprit » CEC 1213

14. « *...amener les enfants baptisés à comprendre la confirmation comme perfectionnement par l'évêque, de leur baptême.* »

→ **Catéchisme de l'Eglise Catholique :**

Ce n'est pas l'évêque qui perfectionne le baptême mais il est le ministre par lequel le Christ parle et agit à travers le sacrement de la confirmation pour conférer ce « caractère » (qui) perfectionne le sacerdoce commun des fidèles reçu au baptême. Cf CEC 1305

Certes, l'instruction pour le baptême des petits enfants donne la possibilité de renvoyer le baptême fixé bien au-delà du temps fixé par la loi générale

→ Instruction ***Pastoralis Actio (P.A.) pour le baptême des petits enfants – Congrégation pour la doctrine de la foi***

Dans les régions où les familles peu croyantes ou non chrétiennes constitueraient la majorité, au point de justifier localement la mise en place par les Conférences épiscopales d'une pastorale d'ensemble prévoyant le renvoi du baptême bien au-delà du temps fixé par la loi générale (43), les familles chrétiennes qui s'y rencontrent conservent tout leur droit de faire baptiser auparavant leurs propres enfants. On donnera donc le sacrement, comme le veut l'Eglise, et comme le méritent la foi et la générosité de ces familles. (P.A.31)

Mais notons que 65 % des belges francophones se disent encore chrétiens (Ipsos-Orela 2016) + cfr contestation du critère de la société pluraliste (P.A. 24)

Autres arguments en faveur des sacrements dès la petite enfance :

-Accueillir la demande de baptême d'un tout petit, c'est **toujours l'occasion de faire grandir la foi des parents** (via la préparation et la célébration). Retarder, en jugeant leur foi trop faible, c'est les juger, les culpabiliser, les décourager et risquer de les éloigner définitivement de l'Eglise. Leur exiger un rythme d'assiduité dans le temps est un joug que peu peuvent porter. Quelle « efficacité » apostolique dans une culture de l'immédiateté, de la mobilité et un contexte de fragilités conjugales ?
-Si les parents demandent le baptême de leur enfant « pour faire plaisir à la grand-mère » ou « parce que chez nous c'est culturel », pourquoi ne pas faire confiance (ou même confier) à la grand-mère (ou une tante ou...) ou à la communauté culturelle qui transmettront la foi à l'enfant ? **l'Eglise permet en effet des « suppléances »** (cf P.A.28)⁶.

-Si nous croyons à la **communio des saints**, nous croyons qu'ils peuvent suppléer à la pauvreté de notre foi, dont celle des petits enfants ou de leurs parents.

-Priver l'enfant du sacrement de baptême durant toute son enfance, c'est le priver de la vie divine, mais aussi, du **sacrement de réconciliation**. N'ont-ils pas eux aussi des péchés dont le Christ veut les libérer ?

-**Le bébé est déjà sensible à la présence du Christ** (cf. Jean-Baptiste qui bondit dans le sein de sa mère à l'approche de Jésus porté par Marie) ; nos enfants, dès leur plus jeune âge sont très sensibles à la vie spirituelle. Beaucoup de prêtres témoignent avoir reçu leur vocation durant leur enfance. Pourquoi priver nos enfants d'un tel don, à fortiori quand on sait le climat hostile à la foi chrétienne dans lequel ils ont à grandir. Pourquoi les priver du don de Dieu et de la force de son Esprit-Saint ?

-Une pastorale des sacrements de l'initiation chrétienne repoussés au seuil de l'adolescence crée un **obstacle nouveau à l'œcuménisme** car elle nous éloigne davantage encore de la tradition orthodoxe qui les donne au seuil de l'enfance.

-**Pourquoi durcir les règles d'accès à la communion eucharistique** des enfants au moment où nos évêques encouragent au contraire un assouplissement des règles d'accès à la communion eucharistique des personnes qui ne sont pas dans les conditions requises ?

Pussions-nous donc accueillir les « semences de foi » dans l'âme des parents et des enfants qui demandent un sacrement plutôt que de juger leur foi trop faible et repousser leur demande dans le temps, au risque de perdre ces semences de foi.

Parce que nous croyons que le projet pastoral des sacrements de l'initiation chrétienne va contribuer à décourager et diminuer le nombre de fidèles et les priver d'un bien inestimable, (la grâce même de Dieu) nous prions avec respect l'archevêque et son évêque auxiliaire pour Bruxelles, de l'abandonner.

⁶ A propos des garanties d'une éducation chrétienne, « Elles sont normalement fournies par les parents ou la famille proche, bien que diverses suppléances soient possibles dans la communauté chrétienne. P.A.28

NB : question pastorale en suspens, qui n'apparaît pas dans l'instruction vaticane pour le baptême des petits-enfants : que répond l'Eglise quand un parent demande le baptême pour son enfant et que l'autre le refuse, sachant qu'à Bruxelles la moitié des couples divorce ?